



Contrat de partenariat 2014-2020 Europe Région Pays de Lorient

Réunion Conseil de Développement
13 Octobre 2015





Les contrats de partenariat Europe / Région / Pays



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

DIRAM - SCOTER

13 oct. 2015



Le Contrat de partenariat 2014-2020

- Politique territoriale à destination des 21 pays bretons et les îles du Ponant
- Enveloppe de 388 M€ préfléchée vers les territoires, en contrepartie de financements locaux
 - Crédits régionaux de la politique territoriale : 266 M€
 - Fonds européens pré-fléchés sur les pays : 121 M€
 - ITI FEDER : Fonds européen de développement régional territorialisé
Montant régional : 77 M€
48M€ pays et 29M€ métropoles
 - FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
Programme **Leader** 36,8 M€
 - FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
Montant régional : 8,1 M€



La déclinaison du contrat de partenariat

Le contrat de partenariat = stratégie et identification des priorités partagées (socle)

Il se décline en plusieurs conventions :

- Convention pour le soutien régional aux priorités de développement (crédits régionaux)
- Convention Leader (FEADER)
- Convention FEAMP
- Convention Investissement Territorial Intégré (ITI) FEDER
- Convention pour l'ingénierie territoriale (crédits régionaux)

Sous réserve des conventions à conclure pour Leader et le FEDER



Le contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Lorient



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

13 oct. 2015

DIRAM - SCOTER



La convention pour le soutien régional aux priorités de développement : architecture



Enveloppe 2014-2016 du Pays de Lorient : 8 000 168 € (37,09 €/habitant)

Intitulés du contrat	Projets ciblés dans les fiches
PRIORITE 1: Préparer la transition énergétique par des opérations d'aménagement structurantes privilégiant l'accessibilité du territoire et le développement de l'intermodalité, et par des opérations de rénovation du parc de logement (4 fiches-actions)	Priorité 1 : Transition énergétique
FA-1.1 : Développer les transports urbains et interurbains inter et multimodaux et soutenir l'innovation technologique	Pôle d'échange multimodal (PEM)
FA-1.2 : Réserver aux autobus des conditions de circulation privilégiées afin de relier directement les communes et le centre-ville de Lorient, véritable cœur de réseau avec le futur PEM	Bus à haut niveau de service (BHNS)
FA-1.3 : En matière d'habitat, conduire une politique territoriale et partenariale ciblée sur la réhabilitation thermique du parc de logements sociaux	Rénovation thermique des logements sociaux
FA-1.4 : Espace Info Habitat de Lorient Agglomération	Espace info habitat
PRIORITE 2: Agir pour la richesse maritime du Pays de Lorient	Pas de projets. Fiche permettant de solliciter du FEAMP
AXE "Services collectifs essentiels"	Salle de musiques actuelle à Lorient École de Ste Hélène (Cradle to Cradle)



La convention pour le soutien régional aux priorités de développement : répartition des crédits

	Crédits régionaux 2014-2016	Taux
Axe priorités de développement	6 447 000 €	80 %
Dont Priorité 1	6 447 000 €	
Dont Priorité 2	0 €	
Axe services collectifs essentiels	1 553 168	20 %
	8 000 168 €	100 %



Les fonds européens du contrat de partenariat



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

DIRAM - SCOTER

13 oct. 2015



Le FEDER (ITI)

- Enveloppe régionale : 77 M€
 - 48 M€ pour les Pays

- Actions du Programme Opérationnel FEDER mobilisable par l'ITI :
 - Usages numériques (échelle locale)
 - Réhabilitation énergétique de l'habitat social
 - Énergies renouvelables
 - Mobilités : PEM, Transports en commun en site propre

- Enveloppe du Pays de Lorient : 8 895 450 €
 - Absence de délégation de gestion aux pays



Le FEADER (Leader)

- Portage par les Pays (absence de délégation de gestion)

- Obligation réglementaire **d'une sélection** : volonté régionale d'une couverture de l'ensemble de son territoire (en dehors des pôles urbains inéligibles), avec une modulation de l'enveloppe selon la qualité de la candidature et les critères de fragilité du territoire

- Enveloppe régionale : 36,5 M€ répartie selon les modalités suivantes (et 300 000 € pour l'aide préparatoire):
 - 25 % pour une base forfaitaire
 - 25 % en fonction de la fragilité des territoires
 - 50 % pour la qualité de la candidature



La candidature Leader du Pays de Lorient

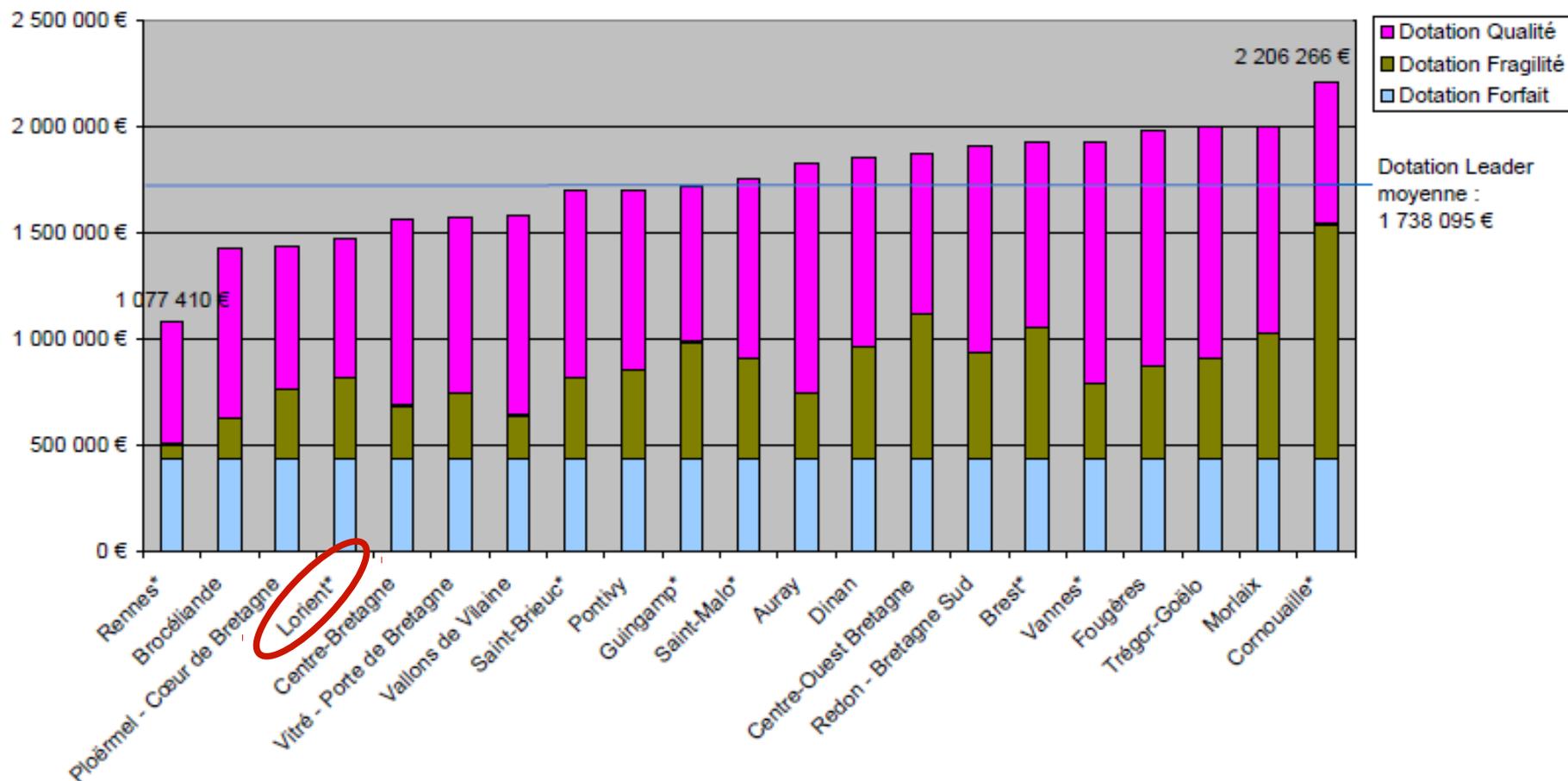


- Une démarche : reprendre les priorités de développement présentées dans la candidature aux fonds régionaux
- 3 grandes priorités, 9 fiches actions
 - 1-Accompagner le milieu rural vers la transition énergétique et alimentaire
 - Promouvoir l'éco-mobilité en milieu rural
 - Favoriser la production d'énergie renouvelable en milieu rural
 - Développer la filière alimentaire locale
 - 2-Faire bénéficier les habitants de services de qualité en proximité
 - Repenser les services de proximité en milieu rural
 - Tendre vers une mutualisation et une décentralisation de l'offre « culture, sport et loisirs »
 - 3-S'appuyer sur le potentiel local pour développer l'économie de l'innovation
 - Promouvoir le tourisme rural
 - Mobiliser l'épargne locale
 - Créer, transmettre et développer les entreprises en milieu rural
 - Optimiser et valoriser les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Une priorité réglementaire : coopérer avec d'autres territoires GAL Leader français et/ou européens



Leader Enveloppe du Pays de Lorient

→ 1 472 236 € soit 14,36 €/hab





Le Feader (Leader) : la suite

- Travail du Pays pour prioriser d'avantage la candidature
- Travail d'analyse réglementaire du contenu des fiches actions
 - Transmission d'une fiche à l'ASP pour analyse précise puis travail global
 - Finalisation de la candidature
- Établissement des conventions d'application Leader entre les Pays, la Région et l'ASP
- Validation en commission permanente de ces conventions les rendant exécutoires



La gouvernance du contrat : le Comité unique de programmation



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

DIRAM - SCOTER



Le Comité unique de programmation : composition

→ Coprésidé par le Pays et la Région

→ Composition :

- Représentants élus : 10 ou 11 membres

- Le conseiller régional référent
- 8 représentants de Lorient Agglomération
- 1 ou 2 représentants de la CCBBO

Attente de validation de la nouvelle composition du CUP

- Représentants privés : 10 ou 11 membres issus du conseil de développement, représentant la société civile:

- A désigner
- Représenter au mieux la diversité de la société civile de l'ensemble du Pays

- Voix consultative

- Conseillers régionaux domiciliés dans le pays
- Conseillers départementaux désignés par le président du Département



Le Comité unique de programmation : missions

- Instance partenariale mettant en œuvre la stratégie par l'examen des projets sollicitant les crédits du contrat de partenariat : Région/Leader/ITI FEDER
- Positionnement différent pour les crédits régionaux et européens :
 - Crédits régionaux : le comité rend un avis
 - La décision revenant à la commission permanente du Conseil régional
 - Crédits européens (pas de voix délibérative de la Région) : le Comité sélectionne les opérations
 - Décision par le Président du Conseil régional - après CRPE pour le FEDER
- Responsabilité de la répartition des crédits régionaux entre les fiches actions du contrat

Circuit d'un projet Contrat de partenariat : « Crédits régionaux »



Circuit d'une demande de subvention Région



Examen des projets

- Sur la base de fiches de présentations (fiches projets) adressées aux membres du CUP en amont de la réunion comportant notamment les informations suivantes :
 - Identification du porteur de projet
 - Présentation du projet
 - Présentation qualitative du projet
 - Plan de financement prévisionnel
- Le porteur de projet est auditionné par le CUP
 - Selon des modalités qui peuvent être précisées dans le règlement intérieur
- Examen, au regard, notamment :
 - De la cohérence du projet avec les orientations de la fiche-action dans lequel il s'inscrit
 - De la cohérence du projet avec le projet de territoire
 - De l'opportunité d'apporter un financement au projet
 - De la dimension qualitative du projet
 - (pour les fonds régionaux, Cf Questionnement qualitatif de la Région)



Décision à l'issue de l'examen du projet

→ Le CUP peut donner :

- Un avis favorable, actant les financements mobilisés pour le projet
- Un avis favorable sous réserves, actant les financements mobilisés pour le projet
- Un ajournement du projet, précisant les raisons de l'ajournement pour que le porteur de projet précise ou fasse évoluer son projet
- Un avis défavorable



Soutenir des projets de qualité



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

DIRAM - SCOTER



Une grille pour questionner la durabilité des investissements soutenus

→ Objectifs

- Questionner sur leur qualité tous les projets d'investissement mobilisant des crédits régionaux des contrats de partenariat
 - Être un outil d'aide à la construction du projet pour les porteurs de projet
- Elle a été élaborée à partir des questionnements PADUS, Eco-Faur, politique territoriale 2006-2012 et 2013
- Elle est mobilisable au moment de l'examen des fiches projets par le comité de programmation et lors de l'instruction des dossiers
- Elle est articulée autour de 4 piliers et 8 cibles
- Avec pour chacune :
- Des questions à se poser
 - Des éléments d'appréciation
 - Des éléments à encourager
- Recevabilité d'un projet si cohérence avec au moins 6 cibles, réparties sur les 4 piliers



4 piliers et 8 cibles

→ Intégration au territoire

- Foncier
- Accessibilité

→ Lien social

- Insertion/mixité, bien être et santé
- Patrimoine, langues régionales, art et culture

→ Transition écologique et énergétique

- Préservation des ressources et qualité de l'environnement
- Maîtrise consommation énergétique

→ Valeur ajoutée pour l'économie et efficacité

- Valeur ajoutée pour l'économie
- Efficacité



Questionner la qualité des projets de fonctionnement et les petits équipements

- Qualité du lien social
- Développement des langues régionales, de l'art et de la culture
- Impact environnemental
- Qualité de l'emploi
- Égalité femmes-hommes



Questionner la qualité des projets Leader

- Pour le programme Leader, le Pays devra définir sa propre grille d'analyse, la sélection des projets étant un point fondamental
- Possibilité soit de s'appuyer sur la grille régionale, soit d'en créer une propre au pays
 - Nécessité d'intégrer le critère innovation pour les dossiers Leader



Merci pour votre attention



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

13 oct. 2015

DIRAM - SCOTER

25